

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 25 Août 1891

**NOUVELLES LOCALES**

Une Ordonnance Souveraine vient de concéder à M. A. Romberg-Nisard, fondateur d'une Société Monégasque en formation, le privilège d'exploitation dans la Principauté d'une usine frigorifique pour la fabrication de la glace artificielle, des carafes frappées, d'une sorbetterie, etc.

M. Joseph Marquet a reçu samedi une lettre de M. R. Soleau, maire d'Antibes, remerciant la Société des Régates et la Société Philharmonique d'avoir rehaussé par leur présence l'éclat des fêtes données par cette ville le 15 de ce mois.

La rade de Villefranche a été des plus animées la semaine dernière, elle a été visitée par un grand nombre d'habitants de la Principauté, curieux d'admirer les bâtiments des escadres anglaise et française qui y ont séjourné.

Jeudi dernier, les commandants des navires français ont convié les commandants anglais à un déjeuner préparé à l'hôtel de Paris, à Monte Carlo. La salle avait été décorée de drapeaux anglais et français et ornée de fleurs.

Sur la terrasse, où ces officiers supérieurs ont fait une courte apparition, l'orchestre a exécuté le *God save the Queen*, que le public a entendu debout, ainsi que l'hymne russe.

Cette manifestation a été répétée au concert du soir.

La Principauté a, pendant trois jours, reçu la visite de tous les états-majors des deux escadres.

La maison qui fait l'angle des rues Grimaldi et Caroline, appartenant à M. Henri Crovetto, vient d'être surélevée de deux étages dont la toiture s'achève en ce moment. C'est là que seront installés les bureaux de l'administration téléphonique.

Grande affluence, dimanche, au bal de la promenade Sainte-Barbe, malgré le vent qui a soufflé en tempête presque toute la journée.

M. le Baron de Farincourt, de retour de congé, a bien voulu honorer de sa présence cette réunion. L'orchestre a exécuté, aux applaudissements de la foule, la *Marche Nationale*, à l'arrivée de S. Exc. le Gouverneur Général.

La tribune officielle était occupée par de nombreux fonctionnaires et leurs familles.

Les bals se continueront les 30 août et 6 septembre, et se clôtureront, ce jour-là, par une fête de bienfaisance. Nous en donnerons le programme dans notre prochain numéro.

La tombola organisée par la Société Chorale sera tirée le dimanche 6 septembre après-midi, dans l'enceinte du bal, sur la promenade Sainte-Barbe.

Des tempêtes et ouragans sont signalés de tous côtés en France et en Belgique. Du 18 au 22, la Manche a été démontée.

A Boulogne-sur-Mer, on a remarqué une énorme trombe d'eau, que quelques témoins évaluent à 150 mètres de hauteur ; ce phénomène, très rare dans ces parages, a vivement excité la curiosité des habitants.

Sur le littoral belge, la tempête a porté de grands préjudices aux stations balnéaires d'Ostende, de Blankenberg et de Heyst. Plusieurs bateaux de pêche n'ont pu rentrer à leurs ports respectifs.

Dans les environs de Perpignan, une trombe de grêle a ravagé les récoltes.

Nous nous sommes ressentis dimanche de ces perturbations atmosphériques. Toute la journée, un fort violent d'ouest a balayé le littoral, soulevant de grands tourbillons de poussière, mais sans causer aucun dégât.

Jeudi 27 août 1891, à 8 heures 1/2 du soir

A LA DEMANDE GÉNÉRALE, ONZIÈME ET DERNIER  
CONCERT DES SÉLECTIONS DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE  
Sous la direction de M. Frédérick BONNAUD

1. Ballet de *Coppelia* (fragments).... Delibes.  
A. Prélude et mazurka.  
B. Scène et valse de la Poupée.  
C. Czardas.  
D. Ballade et thème slave varié.  
MM. Bourdarot et Prouven.
2. Ouverture de *Cléopâtre*..... Mancinelli.
3. *Un Bal*, fragment de la *Symphonie fantastique*..... Berlioz.
4. *Romance*, pour violon solo..... Saint-Saëns.  
M. Bourdarot.
5. *Marche de Tannhäuser*..... R. Wagner.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

**Toulon.** — Quatre incendies ont éclaté la semaine dernière aux environs de Toulon.

Dans les forêts de Monteleugno, le feu a fait hier des dégâts considérables. On a pu heureusement s'en rendre maître assez rapidement. Mais il n'a pas été de même dans les immenses forêts de l'Estérel, où le feu, attisé par un vent d'ouest violent, a causé de grands dommages, et brûle encore malgré les efforts énergiques des pompiers de Cannes et de Fréjus, aidés par de nombreux détachements de marins de l'escadre de la Méditerranée, mouillée en ce moment au golfe Juan.

Plusieurs villages ont été sérieusement menacés, et ce n'est qu'après des efforts inouïs qu'on est parvenu à les préserver.

Deux autres incendies de moindre importance ont éclaté aux îles d'Hyères et à l'île du Levant.

Ce n'est que vendredi matin, et grâce aux secours envoyés par les navires de guerre ancrés en rade d'Hyères, qu'on est parvenu à se rendre maître du feu qui, depuis deux jours, ravage les forêts de l'île de Porquerolles.

**Saint-Tropez.** — Vendredi matin, à quatre heures et demie, dans une calanque, à environ dix mètres de terre, à la Chappe, quartier du Dattier, golfe de Cavallaire, s'est échoué sur un banc de roches, par suite d'une épaisse brume, par douze mètres de fond, le vapeur *Président-Troplong*, de 497 tonnes, chargé de plus de

400 tonnes de blé, commandé par le capitaine Durand, du port de Marseille, appartenant à M. Seytres, venant de la Goulette, et rentrant à Marseille.

Ce bâtiment avait à son bord 14 passagers dont plusieurs femmes et enfants, parmi lesquels MM. Garbenski, conseiller honorable de la cour de Russie, avec sa famille, et Dasco, avocat à Tunis.

Malgré toutes les précautions prises par le capitaine Durand, qui est un vieux loup de mer et qui s'est très bien conduit en cette circonstance, ainsi que l'affirment tous les passagers et l'équipage, ce malheur n'a pu être évité, par suite de la brume intense et de la forte houle qui régnaient.

Les passagers ont été immédiatement débarqués avec les plus grands soins, et plusieurs ont été recueillis par M. Escoffier, instituteur, qui leur a offert de quoi manger et de quoi boire.

Le poste des douanes s'est mis de suite à la disposition des naufragés.

Tous les naufragés se plaisent à reconnaître que tout l'état-major du bord a fait son devoir.

**Valbonne.** — Notre paisible population a été mise, jeudi matin, en émoi par le son du tocsin, annonçant qu'un incendie s'était déclaré dans les forêts de pin situées au quartier de Pinchinade ou Grand-Chemin, commune de Mouans-Sartoux, appartenant à divers propriétaires. Favorisé par un vent impétueux qui soufflait du Sud-Ouest au Nord-Est, le feu tendait à prendre des proportions inquiétantes et tous les bois environnants auraient été la proie des flammes sans le prompt secours des habitants arrivés en toute hâte de Valbonne qui, grâce à l'énergie des uns et à l'audace persistante des autres, ont pu, en moins de quelques heures, tout éteindre, à l'exception seulement de quelques racines de bois résineux de peu d'importance. Les pertes sont purement matérielles. Les causes de cet incendie sont attribuées à quelque imprudence de chasseur.

**Grasse.** — On écrit de cette ville :

Dans nos parfumeries, la fabrication des produits au jasmin et à la tubéreuse a atteint son *summum* d'activité. Favorisées par ces chaudes journées, les plantations donnent chaque jour une abondante cueillette, et c'est avec peine qu'on arrive à la parfaire, la main-d'œuvre dont on dispose étant plutôt en insuffisance qu'en excédent.

La récolte de la menthe est aussi commencée. L'essence de menthe de Grasse étant d'une qualité supérieure et par conséquent fort recherchée par les industries qui utilisent ce produit, cette culture a pris sur notre territoire et sur celui des communes environnantes une grande extension. Comme production, l'année actuelle sera classée parmi les moyennes. Les prix pratiqués sont de 11 à 14 francs les 100 kilos.

A la montagne les distilleries improvisées qui reçoivent et travaillent les fleurs alpestres sont également en plein fonctionnement. Récolte moyenne, prix non encore établis.

**Villefranche.** — L'escadre anglaise arrivée en rade de Villefranche le 18 août, où se trouvait déjà, depuis quatre jours, la division de l'escadre française, en est repartie le 21.

En effet, vendredi dernier à 5 heures, le *Victoria* appareille. Aussitôt la musique du *Formidable* joue le *God*

*save the Queen*, pendant que le *Benbow* suit le *Victoria* en jouant la *Marseillaise*. Tout à coup, l'*Edimbourg* et le *Tunderer* prennent la file suivis par le *Sandfly*, le *Scout* et un aviso torpilleur. A mesure que les vaisseaux anglais passent devant le cuirassé *Amiral-Baudin*, ancré à l'entrée de la rade, des hourras sont poussés pendant que les tambours et clairons sonnent aux champs.

Le départ de l'escadre est imposant ; à un mille de la rade, l'escadre anglaise se forme en division, mettant le cap au Sud-Est.

L'escadre se rend en Espagne, à Barcelone, pour aller ensuite à Gibraltar. L'escadre française a rallié, le lendemain, le Golfe Juan.

**Menton.** — La police vient de mettre en état d'arrestation le nommé Matteo Canepa, âgé de 36 ans, sujet italien, pour émission de fausse monnaie (pièces de 5 fr. italiennes). Cet individu a été mis à la disposition du Parquet.

CAUSERIE

Du Duel

On a beaucoup écrit sur le duel. On l'a beaucoup décrit, on l'a beaucoup vanté. Le philosophe est obligé de reconnaître que celui qui le blâme a raison, et que celui qui le vante n'a point tort.

L'histoire des combats singuliers est d'abord des plus intéressantes.

En la lisant on peut se convaincre qu'à peu près dans tous les temps et dans tous les pays le duel a été en grand honneur.

Le duel pourtant n'existait pas, à proprement parler, dans l'antiquité. Les combats entre David et Goliath, entre Achille et Hector, entre les Horaces et Curiaces, entre les chefs Gaulois et Romains, n'étaient que des épisodes de guerre.

C'est en Germanie, au cœur de l'Europe, que le duel prit naissance. Le point de départ du duel, c'est le jugement de Dieu. Les Germains, très barbares, étaient pleins de foi et ils croyaient que Dieu n'aurait pas pu faire triompher le coupable et punir l'innocent. Le duel était alors la seule forme qui existât de la justice humaine.

En envahissant les Gaules, les Germains y implantèrent le duel judiciaire. Ce combat avait lieu dans un champ clos entouré d'une simple corde qui empêchait la foule de gêner les mouvements des deux ennemis, avant d'en venir aux mains, les combattants prenaient place sur deux escabeaux drapés de noir. Puis on accomplissait certaines pratiques religieuses, on faisait jurer aux deux champions qu'ils n'avaient point eu recours aux sortilèges, on les visitait afin de s'assurer qu'ils ne portaient point d'amulettes préservatrices. Le maréchal de camp ouvrait la lutte en criant : « Laissez aller les bons combattants ». Celui des deux champions qui avait provoqué l'autre lui jetait un gant aussitôt ramassé par ce dernier, ce qui signifiait qu'on acceptait le défi.

Alors, le combat commençait et des scènes horribles avaient lieu.

Les combattants choisissaient un ou plusieurs parrains qui jouaient le rôle de témoins d'aujourd'hui. Le combat terminé, le vainqueur se rendait à l'église pour rendre grâce à Dieu et y suspendait les dépouilles du vaincu en guise d'*ex-voto*.

C'est Gondebaud, roi des Bourguignons, qui introduisit le premier dans le code l'usage du combat judiciaire. Sa loi fut promulguée en l'année 501. Elle a reçu le nom de loi Gombette. Nous regrettons de ne pouvoir donner ici le texte tout entier de cette loi.

Deux canons du concile de Valence tenu en 855 s'opposèrent à la sanguinaire coutume des combats singuliers.

Ce fut seulement sous Louis IX que cette législation barbare fut entamée, Philippe-le-Bel continua l'œuvre de Saint-Louis. Pourtant Louis-le-Hutin, sous la pression de sa noblesse, réimplanta le duel judiciaire en France. Mais bientôt cette singulière manière de rendre la justice céda sous la lente, mais irrésistible pression de la civilisation.

Pouvait-on en effet imaginer une plus stupide et barbare façon de juger un différend. Une contestation surgissait-elle entre deux hommes pour une raison quelcon-

que, si cette contestation ne pouvait être tranchée on ordonnait un combat singulier. C'était la raison du plus fort qui était toujours la meilleure, on le comprend aisément, mais comme nous le disions tout à l'heure, les populations à ces époques reculées étaient superstitieuses à l'excès, les défaites étaient considérées comme des sentences du ciel permises par Dieu qui toujours devait châtier le coupable.

On peut citer au nombre des duels judiciaires le plus célèbre, celui qui eut lieu en 1385 entre deux gentilshommes normands, derrière l'église Saint-Martin-des-Champs, en présence de Charles VI et de toute la cour. Jacques Legris avait été accusé par l'épouse de Jean Carronye d'avoir pénétré, la nuit, le visage couvert d'un masque, dans son château et d'avoir abusé de sa tendresse pour son mari parti en Terre-Sainte et dont elle attendait le retour. Il avait protesté de son innocence ; pourtant un duel judiciaire eut lieu, le jugement de Dieu fut défavorable à Legris.

Quelque temps plus tard, un malfaiteur en mourant avoua être l'auteur du crime reproché à Legris.

Cette terrible erreur déterminait le parlement à refuser énergiquement d'accorder désormais des permissions de combats judiciaires.

Le duel, comme on l'entend à notre époque, est né sous Louis XII et François I<sup>er</sup>. Au xvi<sup>e</sup> siècle, un duel se faisait avec grande cérémonie, témoin celui de la Chataigneraie et de de Guy Chabot, plus connu sous le nom de Jarnac. La Chataigneraie fut touché et Henri II, qui lui portait une grande affection, jura sur son cadavre de ne plus accorder de permissions de batailles. Mais on se passa de sa permission et ce fut un prince, le frère du duc de Bourbon-Montpensier, qui donna l'exemple pernicieux.

En 1560, les Etats généraux du royaume, réunis à Orléans, supplièrent Charles IX de frapper sans rémission les duellistes. Le Tiers-Etat éleva la voix dans le même sens. En 1566, une ordonnance fut rendue qui assimilait les duels aux crimes passibles de la dernière peine. Mais on ne tint pas compte de cette sage ordonnance.

Henri III rendit un arrêt interdisant également le duel. Ce fut peine perdue.

De 1598 à 1608, le duel fit plus de victimes que les guerres civiles, il coûta la vie à plus de 8,000 gentilshommes.

Henri IV lui-même céda à l'entraînement et ne pouvant se battre lui-même, chargea les gentilshommes de sa cour de défier ceux à qui il en voulait indirectement. A cette époque, on se battait d'une façon vraiment sauvage, on se poignardait, on s'égorgeait le plus gaiement du monde. Le plus souvent, les témoins dégainaient en même temps que ceux qu'ils étaient chargés d'assister.

Grâce à Richelieu, la justice ne chôma pas sous Louis XIII comme sous Henri IV. L'édit de 1609 et plus tard celui de 1626, interdit formellement le duel. François de Montmorency, comte de Boutteville, allié aux plus hautes maisons de France, fut décapité pour avoir enfreint cette ordonnance. Il avait eu l'audace de se battre en duel en plein jour place Royale. La contagion du duel ne fut pourtant pas guérie. Les femmes elles-mêmes se mirent de la partie. On parla longtemps de deux dames de la cour qui se battirent au pistolet.

Louis XIV rendit onze édits contre le duel.

En 1787, un duel a eu lieu entre Michel Ney, sous-officier au régiment de colonel général et le maître d'armes des chasseurs de Vintimille. Ney estropie son adversaire. Le régiment de colonel général devint le 4<sup>e</sup> hussards et Ney devint maréchal de France.

Sous la Révolution, les duels furent fréquents, mais moins nombreux cependant que sous les règnes précédents.

Pendant le règne de Napoléon, les duels furent relativement rares. Ils eurent lieu dans l'armée.

La Restauration fut féconde à son début en duels parlementaires et militaires. Nous arrivons à l'histoire contemporaine, il est inutile de retracer l'histoire des duels de ces derniers temps. On peut pourtant constater que plus les mœurs s'affinent, plus la civilisation s'avance, moins les duels sont meurtriers, ce qui certes n'est point un mal.

Cyclones

Voilà une fois encore la Martinique ravagée, ruinée, par un de ces tourbillons qui désolent trop souvent les régions tropicales.

Nous ne voulons pas rechercher la cause qui produit au sein de l'air ces effroyables convulsions ; d'ailleurs, nul encore n'a pu trouver à cette question une réponse satisfaisante.

On sait vaguement que les cyclones sont engendrés par les courants d'air qui, de points opposés, se précipitent vers les endroits où l'air est fortement échauffé par les rayons du soleil, et qui, dans leur parcours, rencontrent la surface de l'Océan, où l'évaporation et, par suite, la tension électrique sont très intenses.

Les cyclones se produisent toujours dans la saison la plus chaude ; ils sont souvent doubles ou triples, c'est-à-dire qu'ils se composent de deux ou trois cyclones se mouvant parallèlement.

Ils sont fréquemment accompagnés de pluies torrentielles et de phénomènes électriques.

Généralement, les tourbillons s'annoncent plusieurs jours à l'avance, une immense partie de l'atmosphère entre en vibration.

Durant cinq ou six jours, de nombreux cirrus se forment dans le ciel encore clair. De lourdes nuées succèdent en même temps qu'une bande sombre se montre à l'horizon. L'aspect du ciel est menaçant. Un brouillard rouge, qui tient à la fois la mer et le ciel, s'étend sur tous les objets. La mer se couvre en même temps de lueurs phosphorescentes.

Chacun, hommes et animaux, agité et anxieux, se réfugie dans les endroits les moins élevés et les plus couverts.

A partir de l'instant où tombent les premières rafales, la violence de la tempête s'accroît ; de larges éclairs éclatent, et le tonnerre gronde avec un fracas épouvantable en s'approchant toujours ; un tourbillon terrible, dont la vitesse peut aller jusqu'à 200 milles à l'heure, se précipite de la partie la plus sombre de l'horizon, enlevant les toits, brisant les arbres, désamarrant les navires qu'il surprend.

A ce tourbillon succède un déluge de pluie qui termine cette affreuse convulsion.

Dans le tourbillon qui dévasta la Guadeloupe en 1825, des maisons solidement construites furent rasées. Un bâtiment neuf en pierres eut une aile totalement renversée. Les tuiles volaient, poussées par le vent, avec une telle force qu'elles traversèrent des portes de bois.

En 1870, deux cyclones dévastèrent les Antilles.

Le premier anéantit Savany-la-Mary, sur le côté ouest de la Jamaïque ; quatre vaisseaux anglais, mouillés dans la rade, furent engloutis ; trois autres furent désamarrés et à peu près défoncés.

Le second ouragan étendit ses ravages sur presque toutes les Antilles. Il surprit au sud de la Martinique un convoi de cinquante bâtiments de commerce, escortés par deux frégates et portant 5,000 hommes de troupe. Sept navires seulement purent échapper au désastre. Le reste fut englouti.

A Saint-Eustache, vingt-sept navires vinrent se briser contre les rochers.

A la Martinique, il périt 9,000 personnes dont 1,900 à Saint-Pierre où pas une maison ne resta debout.

La mer s'étant élevée à plus de huit mètres par l'effet d'un raz de marée, balaya d'un seul coup plus de cent cinquante habitations.

A Fort-Royal, la cathédrale, sept autres églises et cent cinquante maisons furent détruites de fond en comble ; plus de 1,000 malades furent ensevelis sous les décombres de l'hôpital.

A la Dominique, la manutention, les magasins de la marine et presque toutes les maisons situées près du port furent engloutis.

A Sainte-Lucie, il périt six mille personnes, les plus solides édifices furent renversés ; la mer roula des canons à plus de trente-cinq mètres de leurs embrasures, et s'éleva à une hauteur telle que le fort fut démoli et qu'un vaisseau enlevé par les lames fut violemment lancé sur la terre.

Des six cents maisons qui formaient le bourg de Kingstown dans l'île Saint-Vincent il n'en resta que quatorze debout.

Enfin, des bancs de corail furent arrachés du fond de la mer et lancés sur le rivage.

Aux îles Maurice et de la Réunion, les cyclones sont redoutés comme le plus funeste de tous les fléaux.

Il s'écoule quelquefois plusieurs années sans qu'on en voie, mais il n'est pas rare non plus qu'on en ait deux ou trois à essayer pendant la saison.

De l'année 1840 à 1880, on n'en compte pas moins de 79.

On cite, parmi les ouragans les plus meurtriers qu'aient eus à subir l'île de la Réunion celui de 1829, qui anéantit vingt-deux navires avec leurs équipages; celui de 1858, qui fit périr cinquante personnes dans la colonie; celui de 1860, où trois navires se perdirent corps et biens; trois furent jetés sur la côte de Madagascar et trente éprouvèrent des avaries plus ou moins considérables.

A cette liste, il faudra ajouter l'ouragan du 19 août 1891, qui paraît avoir malheureusement fait de nombreuses victimes.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le président de la République Française, en ce moment, doit répéter souvent le fameux vers de Virgile sur les agriculteurs. Malgré son vif désir de se reposer et de vivre tranquillement au milieu de la pittoresque forêt de Fontainebleau, il est obligé de faire et de recevoir des visites officielles et d'agir en chef du pouvoir exécutif, astreint à toutes les rigueurs de l'étiquette. Sa villégiature n'est qu'apparente et n'a pas pu le soustraire aux exigences du cérémonial. Il est obligé d'avoir des réceptions et il vient d'offrir aux généraux et aux principaux fonctionnaires de Fontainebleau et du département de Seine-et-Marne un dîner de trente couverts. Après le dîner, un superbe feu d'artifice a été tiré par Ruggieri dans le jardin anglais merveilleusement illuminé de longues guirlandes de verres de couleur. Des verres de couleur disposés le long de l'étang des Carpes et sur le pavillon de l'étang produisaient un effet féérique. Afin d'éviter toute crainte d'incendie, sur la demande de M<sup>me</sup> Carnot, le feu d'artifice ne comprenait pas de fusées; il n'y avait que des bombes, des cascades tournantes, des pluies d'or et d'argent. La pièce principale représentait les fontaines de Neptune. Le public avait été admis à cette fête de nuit et une foule compacte s'était empressée d'y assister.

Le roi de Serbie, comme l'avait fait le roi de Grèce, est allé à Fontainebleau rendre visite au président de la République Française et il y a été reçu avec le cérémonial que j'ai décrit la semaine dernière. Après le déjeuner, le jeune roi Alexandre est allé voir une reprise des officiers au manège de l'Ecole d'application. Il a fait une promenade en forêt et a longuement visité les appartements du château. Au moment de son départ, la musique militaire a joué l'hymne serbe. M. Carnot a reconduit son hôte royal à la gare.

La population parisienne, qui a un grand sentiment de ce qu'il convient d'éviter, après avoir salué de chaleureux vivats le jeune roi le jour de son arrivée, se contente de le saluer respectueusement sur son passage: ce qui lui a permis d'aller chaque soir au théâtre, de visiter les magasins, de se promener dans le quartier des Ecoles, de déjeuner au restaurant et de visiter la tour Eiffel. Pendant une journée pluvieuse, il a examiné les plus belles toiles du musée du Louvre et pendant une journée de soleil, il s'est fait photographier. Le jeune roi, qui est très intelligent et très observateur, est charmé de la facilité qu'il a de conserver son incognito, de tout examiner et de tout voir au gré de sa fantaisie et de n'avoir plus d'obligations officielles, maintenant que M. Carnot lui a rendu la visite qu'il lui avait faite et qu'il a assisté au dîner donné en son honneur par son ministre plénipotentiaire, M. Grouitch. M. le président de la République lui a envoyé le grand cordon de la Légion d'honneur et il a répondu à cet acte de courtoisie en remettant à M. Carnot le grand cordon de l'Aigle blanc.

La journée du grand prix a été, chose rare cette année, favorisée par un beau soleil. Il y avait beaucoup de monde au pesage et les toilettes étaient élégantes. Dans les hôtels, encombrement.

Malheureusement, la saison de Trouville, cette année, a duré dix jours: C'est trop peu, et la cohue a enlevé à Trouville son côté élégant. La foule des gens qui suivent

les courses de chevaux se compose de l'élite sociale comme état-major; mais la troupe est un peu mêlée aux tapageurs; elle envahit les planches et on les lui abandonne. Il n'est plus de bon ton de s'y promener; les familles ne vont plus danser le soir au Casino; les restaurants et les hôtels, pour plaire à la masse de cette clientèle, se sont adjoints des orchestres de Tziganes et de Lautars. On n'entend de tous côtés que des valse entraînantes et on finit par se fatiguer de tout ce bruit. Kam-Hill et Yvette Guilbert, à l'Eden-Casino, disent avec un réel talent des chansons très raides et font d'énormes recettes. Mais ce sont là des plaisirs peu *select*; la haute société, après les courses, rentre dans ses villas et, quand il n'y a pas de courses, fait des excursions en mail ou en voiture soit à Honfleur, soit à Dives où l'auberge de Guillaume-le-Conquérant a de véritables attrait pour les gastronomes. Je désire que l'année prochaine, Trouville reprenne l'aspect distingué qu'il avait jadis et soit le centre du monde élégant comme autrefois.

Cette année, aussitôt les courses finies, le vide s'est fait: le monde du sport et sa suite tumultueuse s'est dirigé sur Dieppe, où il y a une grande animation.

En dehors des habitués qui vont à Dieppe pour les courses, cette plage qui fut, pendant longtemps, la plus fréquentée de l'Europe, a une brillante colonie d'habitues. Lord Salisbury, le chef du Foreign-Office, le premier ministre d'Angleterre, est fixé avec sa famille dans son originale villa de Puys et on le rencontre tous les matins sur la plage fumant une petite pipe de bruyère. Près de Puys, à Bracquemont, sont installées les deux filles de M. Alexandre Dumas, M<sup>me</sup> Lippmann et M<sup>me</sup> d'Hauterive. A Dieppe, se reposent le vicomte et la vicomtesse de Grouchy, la comtesse Greffulhe, la comtesse d'Armaillé, la marquise de Pracontal, le prince et la princesse Victor de Broglie, etc. Ce sont des éléments mondains qui maintiennent à Dieppe une partie de son ancienne splendeur. Mais il ne faut pas se faire d'illusions: nos deux grandes plages de la Manche sont délaissées cette année. C'est la faute de la température, et c'est aussi la faute des Dieppois et des Trouillois, qui se sont trop appliqués à gagner de l'argent avec les baigneurs sans faire assez pour leur donner tout le confortable auquel on est de plus en plus habitué. Les riches demeures des quartiers neufs de Paris sont des modèles d'installation et les habitants riches de ces logements commodes éprouvent trop de privations quand ils sont obligés de séjourner dans des hôtels où les chambres à coucher sont étroites, ou dans des villas dont l'extérieur est chatoyant, mais dont l'intérieur laisse à désirer. En Suisse, on a mieux compris les besoins des touristes et la Suisse, malgré les accidents de chemins de fer, voit chaque année sa clientèle de visiteurs grandir.

DANGEAU.

## FAITS DIVERS

Un effroyable accident vient de se produire au Mont Blanc.

Depuis deux jours, le temps était très beau dans la vallée de Chamonix; il neigeait toutefois au sommet du Mont Blanc.

Avant-hier il pleuvait, et plusieurs caravanes effectuaient leur descente en toute hâte, lorsque survint une avalanche. Une panique effroyable se produisit, et, par suite d'une fausse manœuvre de l'un des guides, croiton, la corde qui retenait les ascensionnistes se rompit.

Précipitées dans une énorme crevasse, trois personnes furent recouvertes en peu d'instants d'une masse énorme de neige. Tout secours était impossible, et les excursionnistes qui suivaient ne purent que signaler l'affreux malheur à leur arrivée à Chamonix.

Le guide Simon Michel était âgé de trente ans. Il laisse une jeune femme de vingt et un ans et un enfant de deux ans. Une souscription a été organisée immédiatement à l'hôtel du Mont-Blanc, en faveur de la veuve et des enfants.

Voici le programme des Courses d'Aix-les-Bains de dimanche prochain:

TROISIÈME JOUR. — Dimanche 30 août, à 2 heures 30.

— *Prix de Grésy* (à réclamer), 2,000 francs.

A 3 heures. — *Prix du Conseil Général* (Courses de Haies, Handicap), 1,500 francs.

A 3 heures 30. — *Prix d'Annecy*, 2,000 francs.

A 4 heures. — *Prix de la Ville d'Aix-les-Bains* (Handicap), 5,000 francs.

A 4 heures 30. — *Prix du Sierroz* (Steeple-Chase, Handicap), 2,000 francs.

On annonce qu'une des attractions de l'Exposition de Chicago sera une montagne artificielle.

Cette colline, de dimensions monstres, sera constituée par une charpente en acier recouverte de tôle. Sur cette carcasse, on mettrait de la terre où l'on ferait venir du gazon, des fleurs, des arbustes, etc. La cavité située au-dessous et formée par la charpente en acier servirait à diverses exhibitions, et un chemin de fer électrique conduirait les visiteurs du pied au sommet de la montagne.

Cette construction originale serait le clou de l'Exposition américaine.

Saviez-vous que la Chine fût le pays des canards?

Le Céleste-Empire possède, à lui seul, paraît-il, plus de canards que tous les autres pays du globe.

Autour de tous les villages, des maisons isolées, sur les routes, dans les rues des villes, sur les canaux, les étangs et les rivières, on ne voit que des canards, dont l'élevage constitue surtout la spécialité des individus habitant des jonques sur l'eau. De grandes maisons d'éclouaison produisent un chiffre énorme de canetons.

Le canard salé et fumé et les œufs de canard jouent un rôle important dans l'alimentation des Chinois.

## VARIÉTÉS

On parle beaucoup, depuis quelque temps, des observations de télépathie et des sciences dites psychiques qui ont pour objet l'étude de phénomènes mystérieux, tels que la transmission de la pensée et le pressentiment de l'avenir. Ces faits, qui n'ont pas pu franchir encore la période de l'empirisme, sont longuement commentés dans des revues spéciales et donnent lieu, comme bien vous pensez, aux hypothèses et aux déductions les plus fantaisistes.

Des esprits distingués, et même quelques savants dont la bonne foi est indiscutable, les soumettent à l'observation. M. Ch. Richet, dans les *Annales des sciences psychiques*, déclare nettement « que ce que nous savons est bien peu de chose par rapport à ce que nous ignorons », et qu'il importe d'étudier « ce qui est occulte aujourd'hui, et qui le sera peut-être encore demain », mais pourrait bien trouver une explication satisfaisante dans un avenir prochain.

« Nous avons, dit-il, la ferme conviction qu'il y a, mêlées aux forces connues et décrites, des forces que nous ne connaissons pas; que l'explication mécanique, simple, vulgaire, ne suffit pas à expliquer tout ce qui se passe autour de nous; en un mot, qu'il y a des phénomènes psychiques, des phénomènes occultes, et si nous disons occultes, c'est un mot qui veut dire tout simplement inconnu. »

Ces phénomènes mystérieux, insaisissables, inconnus, il s'agit de les faire passer dans le cadre des sciences positives. Mais ce qui est difficile, c'est de préciser ces faits scientifiquement, de ne pas tomber dans la théorie ridiculement prématurée ou dans le parti pris grossier.

Voici, par exemple, une observation citée dans les *Annales des sciences psychiques*; c'est « le cas Hurly ». Il est rapporté par une personne digne de foi, assure-t-on.

« Au printemps et pendant l'été de 1886, dit cette personne, j'allais souvent visiter une pauvre femme nommée Ewans, qui habitait notre paroisse (Caynham). Elle était très malade, elle souffrait d'une maladie douloureuse et éprouvait, me disait-elle, un grand plaisir quand je venais la voir.

« J'allais fréquemment la visiter et causer avec elle. Cependant, vers le milieu d'octobre, son état s'était aggravé, mais elle ne semblait pas être en danger immédiat.

« Je ne l'avais pas vue depuis plusieurs jours, lorsqu'un soir, me trouvant dans la salle à manger avec le reste de ma famille, je vis une figure de femme, habillée comme M<sup>me</sup> Evans, avec un large tablier et un bonnet de mousseline, qui traversait la chambre en allant d'une porte à l'autre, puis elle disparut.

« Je dis :

« — Qu'est-ce cela ?

« Ma mère répondit :

« — Qu'avez-vous ?

« Je repris :

« — Cette femme qui vient de passer en allant d'une porte à l'autre ?

« Tout le monde se mit à rire de moi et à me demander si je rêvais; mais je fus persuadé que c'était M<sup>me</sup> Ewans, et le jour suivant nous apprîmes qu'elle était morte. »

Voilà un récit télépathique; on pourrait en citer vingt, cent, mille, à l'infini qui ne démontrent pas grand'chose, qui ne contribuent guère à faire progresser la science

nouvelle, mais qu'il ne faut pas nier de parti pris et qu'il serait puéril de rejeter comme des hallucinations fallacieuses.

Comme le dit fort bien M. Ch. de Richet, nous sommes, en fait d'occultisme, à la période empirique, c'est-à-dire à la période des observations éparses; nous ne sommes pas encore à la période expérimentale dans laquelle tout devient si précis et si complet que la discussion et la contestation sont impossibles.

Mais rappelons-nous qu'il y a trois cents ans l'électricité était une force occulte. Avant Scheele et Lavoisier, la chimie était aussi une science occulte; on l'appelait l'alchimie. Et le magnétisme animal? Il n'y a guère plus de vingt ans qu'il est sorti du domaine de l'empirisme pour passer dans celui de l'observation scientifique.

Cependant, il y a plus de deux mille ans qu'on parle prophéties, pressentiments, lucidité. On peut même dire que ces phénomènes sont aussi anciens que l'humanité. Pourquoi nous sont-ils inconnus? Pourquoi les considère-t-on comme des hallucinations de malade dans un certain monde, comme des phénomènes surnaturels dans certains milieux?

C'est que leur étude présente des difficultés de toute nature, c'est aussi parce que ceux qui les ont étudiés se sont toujours contentés d'attestations vagues et de témoignages douteux. M. Ch. Richet observe avec raison « qu'on a cherché du merveilleux et qu'on a procédé avec foi, et non avec une méthode rationnelle, terre à terre, la seule qui, malgré sa lenteur, peut mener à quelque chose ».

Voulez-vous maintenant une classification de ces phénomènes? M. Ch. Richet les range en cinq groupes: 1° Les phénomènes de télépathie; 2° de lucidité; 3° de pressentiment; 4° les mouvements d'objets; 5° les apparitions objectives.

Les faits de télépathie sont ceux dans lesquels un phénomène a été ressenti par une personne pendant qu'une autre éprouvait le même phénomène sans que la première ait pu en être avertie par la seconde. Les hallucinations véridiques rentrent dans le groupe des phénomènes télépathiques.

Les faits de lucidité sont déterminés par la connaissance d'un phénomène quelconque non percevable par les sens normaux, en dehors de toute transmission mentale, consciente ou inconsciente. Un exemple? Une somnambule qui voit un incendie qui se passe à 25 kilomètres de là.

La prédiction d'un événement plus ou moins improbable qui se réalisera dans l'avenir constitue un fait de pressentiment.

Les mouvements d'objets et les apparitions objectives sont des phénomènes physiques. Ces phénomènes existent-ils, demande M. Richet? Et il répond: « Vous le croyez peut-être; pour ma part, je suis moins affirmatif, ou, pour être sincère, je n'y crois pas, tout en étant prêt à me laisser convaincre, si vous m'apportez quelque bonne preuve ».

Concluons de même aussi bien pour les phénomènes psychiques que pour les phénomènes physiques; aussi bien pour la télépathie, la lucidité et le pressentiment que pour les mouvements d'objets. Qu'on nous apporte quelque bonne preuve...

L'Administrateur-Gérant: F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> Valentin, notaire à Monaco, le vingt-quatre août courant, monsieur Marie-Emanuel-Victor BARBIER, demeurant à Montreuil (Seine-et-Marne), a acquis de M. Paul-Alfred-George BARBIER, boulanger, et madame Marie-Louise LAROCLETTE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, le fonds de commerce de la boulangerie et pâtisserie Franco-Viennoise que monsieur et madame Barbier exploitaient dans la Condamine, maison Nave, et à Monte Carlo, avenue de la Costa, maison Charles Médecin.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues au domicile élu en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, notaire, dans le délai de huit jours, à peine de déchéance.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, Notaire et Défenseur à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire à Monaco, le dix-neuf août courant, enregistré, mademoiselle Marie-Joséphine CHATEAUNEUF, modiste, demeurant à Nice, ayant élu domicile en l'étude dudit M<sup>e</sup> Valentin, a acquis de M. le chevalier Edgard DE WARGNY D'UDENHOVEN, propriétaire, demeurant à Schaerbeek (Belgique), ayant élu domicile en la même étude, une villa située à Monaco, quartier de la Condamine, rue Grimaldi, n° 21, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée et le terrain l'entourant, le tout d'une contenance de cent soixante-sept mètres carrés, portée au plan cadastral sous les numéros 196, 197 et 198 de la section B, et confrontant de l'est à la villa Gabrielle, appartenant à M. de la Riva, du midi à la rue Grimaldi, de l'ouest à la villa

Marie, appartenant aux hoirs Blanc avec lesquels le mur de la villa vendue est mitoyen, et du nord au chemin de fer.

Cette vente a été faite au prix de vingt-quatre mille francs.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 25 août 1891.

Pour extrait: L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> L. F. CORDONNIER, notaire à Monaco  
3, avenue de la Gare

Suivant contrat reçu par M<sup>e</sup> CORDONNIER, notaire à Monaco, le 25 août 1891, M. LUDOVIC TORNATORE a vendu à M. CHARLES VIGLIANI, le fond de commerce de boulangerie qu'il exploitait à Monaco, rue de la Turbie, numéro 12, maison Marquet.

Faire les oppositions, s'il y a lieu, dans les dix jours, en l'étude de M<sup>e</sup> Cordonnier, où les parties ont élu domicile.

AVIS

Les créanciers du sieur CHARLES GALLIA, décédé à Monaco le 8 octobre dernier, sans profession connue, dont la succession a été déclarée vacante par jugement du Tribunal Supérieur, en date du 26 juin suivant, sont invités, dans la quinzaine de ce jour, à produire leurs titres de créance au curateur soussigné.

Le Curateur: A. Cioco.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables:

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 17 au 23 août 1891

MARSEILLE,	b. Louise-Thérèse, fr., c. Fabre,	briques.
SAINT-TROPEZ,	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	sable.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
CANNES,	b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Isnard,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Louis-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Fornéro,	id.
ID.	b. Louis, fr., c. Amouretou,	id.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire: 65 mètres)

Aout	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
18	759.8	758.7	759.3	758.1	757.8	24.8	25.8	27.0	26.0	25.0	77	Calme	Nuageux, beau		
19	57.2	56.6	54.3	53.7	54.6	24.8	25.6	28.0	29.4	26.0	69	id.	Beau		
20	56.4	56.3	56.3	57.0	58.8	24.7	25.4	27.6	29.6	25.4	69	N E	id.		
21	60.4	60.2	59.3	59.1	58.1	24.4	25.2	25.0	24.0	23.4	76	S E, O modéré, fort	Beau, nuageux, couvert		
22	55.9	53.8	52.9	53.0	52.9	23.6	24.6	25.4	26.8	23.8	81	Calme	Couvert, pluie, beau		
23	53.1	52.4	53.1	53.4	56.2	22.8	21.0	23.0	24.0	22.2	54	O fort, violent	Nuageux, pluie, beau		
24	59.4	60.1	60.3	60.8	63.2	22.0	23.0	24.8	25.0	22.0	65	S E, O N E	Beau		
DATES						18	19	20	21	22	23	24			
TEMPÉRATURES EXTRÊMES						Maxima	27.8	29.5	29.6	26.0	27.0	26.0	27.0		
						Minima	22.0	21.5	21.5	21.0	19.0	19.0			

Départs du 17 au 23 août

MENTON,	b. g. Argentina, it., c. Oreggia,	vin.
SAINT-TROPEZ,	b. Quatre-Frères, fr., c. Jouvenceau,	sur lest.
ID.	b. Gambetta, fr., c. Gardin,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Elisa, fr., c. Ferrero,	id.
CANNES,	b. Reine-des-Anges, fr., c. Conte,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Phion,	id.
ID.	b. Jeune-Baptistin, fr., c. Isnard,	id.
ID.	b. Ville-de-Marseille, fr., c. Jaume,	id.
ID.	b. Louis-Auguste, fr., c. Bellone,	id.
ID.	b. Deux-Innocents, fr., c. Fornéro,	id.

POUR BIEN DEJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

MONACO — Située sur la plage du Canton — MONACO

RESTAURANT tenu par LE NEN

BOUILLABAISSE RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

BAINS DE MER

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

rendu par wagon

DANS LES GARES DU DÉPARTEMENT

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

BAZAR

MAISON MODÈLE

V<sup>ve</sup> DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

MALADIES DES YEUX

Le docteur BAUDON donne, tous les jeudis, de 9 heures et demie à 10 heures et demie, gratuitement pour les pauvres, des consultations pour les **maladies des yeux**, et recevra villa André-Jane, chemin de la Turbie, n° 1, à la Condamine.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE

CODE DE COMMERCE

CODE CIVIL — CODE PÉNAL

Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

Imprimerie de Monaco — 1891